

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2022-211

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE / Pôle Animation territoriale et parcours**

86-2022-12-22-00016 - Annexe Relative à Arrêté n°DD86/2022/100 du 22 décembre 2022 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code (3 pages)

Page 3

86-2022-12-22-00017 - Arrêté n°DD86/2022/100 du 22 décembre 2022 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code (2 pages)

Page 7

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION  
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2022-12-22-00016

Annexe Relative à Arrêté n°DD86/2022/100 du 22 décembre 2022 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

## Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur/la directrice général(e) de l'agence régionale de santé

## Année 2023

Échéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Second semestre 2023	ABSA		860793090	ESAT JEAN DEBELUT	860791482
				I.M.E. DE MOULINS RENE TETARD	860780162
				SESSAD ABSA	860008846
Second semestre 2023	ADSEA		860785278	ITEP C.E.F.O.R.D. (HANDICAPES)	860780170
	ASSOCIATION SAINT LOUIS DE GURON		860793132	ITEP DE GURON	860780378
	FONDATION OVE		690793435	SSEFIS - SAFEP - DEF.AUDIT. - DIAPASOM	860009588
Second semestre 2023	Association CORDIA		750011678	ACT CORDIA POITIERS	860010669

## Année 2024

Échéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Second semestre 2024	CH Laborit		860780048	CSAPA 86	860784602
Premier semestre 2024	AADH		860010800	I.M.E DE VENIERS LOUDUN	860780147
				SESSAD-AADH- VENIERS LOUDUN	860011121
Premier semestre 2024	ADAPEI86		860793074	ESAT CHANTEJEAU (P)	860780600
				ESAT de LIZANT CHANTEJEAU (S)	860784354
				ESAT LAVAUSSÉAU (ANNEXE CHANTEJEAU)	860784503
				I.M.E. LES PAPILLONS BLANCS (MAUROC)	860780121
				I.M.E ST GAUDENT	860780188
				SESSAD CENTRE VIENNE	860785625
				SESSAD SUD VIENNE	860008804
				MAS PORT D'ATTACHE	860010958
Premier semestre 2024	AFG AUTISME		750022238	SESSAD TED 86	860010727
Premier semestre 2024	CCAS Chatelleraut		860784958	SSIAD - CCAS	860784552
Premier semestre 2024	MUTUALITE DE LA VIENNE		860785492	SSIAD MUTUALITE 86	860784586
Second semestre 2024	CCAS de Poitiers		860785070	SSIAD - CCAS de Poitiers	860784578
Second semestre 2024	CHHL		860780048	CENTRE DE RESSOURCES AUTISME	860011139
				ESAT- C.H. LABORIT- ESSOR	860782531

			MAS de VOUILLE	860005800
Second semestre 2024	FEDERATION ADMR DE LA VIENNE	860785401	SSIAD - ADMR	860784560
Second semestre 2024	PROGECAT	860793108	ESAT LES CHEVAUX BLANCS	860789775

### Année 2025

Echéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Premier semestre 2025	ADEF		940004088	MAS LA FORET DES CHARMES	860010636
Premier semestre 2025	PEP 86		860785237	ESAT-PEP86- A. RIDEAU	860780535
				ESAT-PEP86- LES FLOTTEURS POITEVINS	860791516
				C.M.P.P. -PEP 86 Etablissement principal	860780139
				C.M.P.P. (ANTENNE PEP 86) à Châtelleraut	860006303
				C.M.P.P. (ANTENNE PEP 86) à Mirebeau	860006337
				C.M.P.P. (ANTENNE PEP 86) à Montmorillon	860006311
				CTRE ENFANTS POLYHAND-PEP 86 "L'OASIS"	860006295
				I.E.M. INST D'EDUCAT. MOTRICE BIARD	860780220
				I.M.E. LES JAUMES MONTMORILLON	860780410
				MAS Terra Nova	860011162
				SESSAD -PEP86-MONTMORILLON	860010586
Premier semestre 2025	ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL KOENIGSWARTER		910808781	ESPO EPNK 86 (S)	860015833 (S) 860015825 (S)
Second semestre 2025	CPEAS		860793165	ESAT-Comité Poitevin- de NEUVILLE	860008622
				I.M.E. PIERRE GARNIER	860780576
				SESSAD- Comité Poitevin	860008812

### Année 2026

Echéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique

Premier semestre 2026	APSA		860791334	ESAT-APSA- SOURD-AVEUGLE - LA CHAUME	860791342
				IDA (anciennement CESSA)	860784446
				I.D.A. (anciennement I. R. J. S.)	860780113
				SESSAD	860784461
Premier semestre 2026	Association 2 LANGUES pour une éducation Centre Ouest		860789676	SERV. EDUC. BILING. ENF. SOURD -SSEFIS	860790161
Premier semestre 2026	AIDES 86		930013768	CAARUD 86	860010925
Second semestre 2026	Association AUDACIA	GCSMS ACT UN CHEZ SOI D'ABORD	860015478	ACT UN CHEZ SOI D'ABORD 86	860015510

### Année 2027

Echéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Second semestre 2027	AUDACIA		860000132	LHSS AUDACIA	860013945
Second semestre 2027	APAJH		860010792	ESAD	860008309
				ESAT RENE JAUD	860780627
				ESAT HENRI BUCHER	860784321
				I.M.E. HENRI WALLON	860780154
				I.M.E. ROGER GODIN	860780196
				MAS DU PARC	860784438
				MAS ITEUIL La Solidarité Etablissement principal	860791474
				MAS ITEUIL - MIRANDE Etablis secondaire	860015528
				SESSAD site de Châtelleraut service principal	860008762
				SESSAD site de Vivonne service secondaire	860008028

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION  
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2022-12-22-00017

Arrêté n°DD86/2022/100 du 22 décembre 2022  
portant programmation des évaluations de la  
qualité des établissements et services sociaux et  
médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3  
du code de l'action sociale et des familles pour  
les années 2023 à 2027, conformément aux  
articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**Arrêté n°DD86/2022/100 du 22 décembre 2022**

**Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

**Vu** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Vu** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

**Vu** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 2 novembre 2022 publiée au recueil des actes administratifs N° R75-2022-183 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

**Article 2**

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

### Article 3

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département.

Fait le 22/12/2022 à Poitiers,

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé  
de Nouvelle-Aquitaine  
Et par délégation

*La Directrice par intérim.*

  
Agnès Bascou